



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### Affaires de la Grèce.

Depuis un mois, dit le *Constitutionnel*, les nouvelles les plus contradictoires nous sont parvenues sur le sort de Missolonghi, nous ne les avons données qu'avec beaucoup de réserve, et nous avons toujours aimé à douter des plus funestes. Aujourd'hui notre correspondance nous annonce le triomphe complet des immortels défenseurs de la croix sur les ennemis implacables de la civilisation et de la liberté des peuples, et nous nous empressons de publier un événement qui fera palpiter d'espérance et de joie tous les cœurs français. Il nous est impossible de penser que des détails si positifs et tellement circonstanciés, en les supposant même un peu exagérés, ne soient pas en grande partie conformes à la vérité.

Venise, 10 avril 1825.

Ibrahim est battu, et la Grèce est encore une fois victorieuse! Des lettres de Prevesa, de Sainte-Maure, d'Itaque et de Zante, des 26, 28 et 29 mars, nous assurent unanimement qu'Ibrahim lassé de voir ses troupes arrêtées depuis le mois de novembre devant les murs d'une petite place, après avoir vu toutes ses propositions rejetées avec dédain, résolut de tenter encore une fois la fortune; il se prépara à cet effet, et le 24 mars il se détermina à donner un assaut général. Une canonnade très vive annonça d'abord l'attaque de l'ennemi, et bientôt, au signal donné, on vit s'avancer d'un côté les troupes disciplinées et d'un autre, les hordes irrégulières de Chipetars, d'Asiastiques et de Mamelucks. Ibrahim, l'épée à la main, commandait en personne; il s'avança le premier sur un des remparts de la place nommé Doyana, qui est près de la mer; ses troupes le suivaient avec assurance, lorsque tout-à-coup l'avant-garde, foudroyée par l'artillerie de la place, se mit en désordre; le pacha tomba blessé; ce bruit répandu dans l'armée, y jeta le découragement et le désordre.

Les Grecs, sans perdre un seul instant, profitant du trouble de l'ennemi, ouvrirent les portes de la ville, et firent une sortie vigoureuse, qui fut secondée par le colonel Fabvier, lequel accourut sur les derrières de l'ennemi avec 2,000 soldats d'infanterie et 700 cavaliers, et par Gouras, Karaïscaki et d'autres Armatoles qui amenaient avec eux plus de 7,000 hommes, l'épée des palicares de Romelie. La défaite des barbares a été complète, et Ibrahim, blessé, honteux de sa défaite, eut à peine le temps de se réfugier à Patras avec le reste de son armée. Tout le bagage, tout le matériel de l'ennemi, est tombé entre les mains des vainqueurs. On prétend qu'un très grand personnage a succombé dans cette affaire, car on a trouvé sur le champ de bataille un turban qui était orné d'un *vergoutz* monté en diamant (espèce de plumet que le sultan envoie aux généraux qui, par leur bravoure, se sont montrés dignes de sa bienveillance.)

Les lettres de Zante, du premier avril, nous annoncent la mort d'Ibrahim-Pacha, arrivée par suite de la blessure qu'il a reçue dans cette affaire. Les mêmes lettres disent que la flotte grecque, retardée à Hydra pour achever quelques réparations auxquelles elle ne pourrait pas se tenir sur mer, devait définitivement mettre à la voile le 26 mars.

Les différentes sources par lesquelles ces nouvelles nous sont parvenues, le caractère recommandable des correspondans, ne nous laissent aucun doute sur leur exactitude. Vous pouvez vous réjouir pour la sainte cause des Grecs, en attendant de plus amples détails sur cette mémorable journée.

Pendant que je me disposais à cacheter ma lettre, je viens de recevoir une de Trieste, qui me mande que le bateau à vapeur qui a quitté Corfou le 6 avril, a apporté la pleine confirmation de la victoire des Grecs et de l'entière délivrance de Missolonghi. Le dieu des chrétiens a eu enfin pitié d'une poignée d'hommes dont les forces des deux continens réunis avaient fait la destruction; rendons lui hommage de sa bienveillance toute puissante, et prions-le de continuer d'assister le peuple qui combat pour la religion et pour la liberté.

### ANGLETERRE.

London, le 24 avril. — Des lettres de Calcutta du 31 décembre annoncent que sir Archibald Combermere se proposait de porter en avant contre les Birmans, le 7 décembre.

La gazette officielle de Calcutta, du 30 décembre contient une lettre écrite du camp de ce général sur les hauteurs de Napadé, le 4 décembre, ainsi conçue: « La défaite de l'armée ennemie sur les bords orientaux de l'Irrawaddy, a été des plus complètes. Elle a été chassée de toutes ses fortes positions dans ce voisinage, avec perte de son artillerie, de grandes quantités de munitions et de quelques objets de guerre. Quoique par la situation du terrain

il soit impossible, d'évaluer au juste le montant de ses tués et blessés, il est certain qu'elle a souffert beaucoup, et il est fort probable que les Birmans ne parviendront plus à réunir une force si imposante que celles qu'ils nous ont opposée dernièrement, entre 50 et 60,000 hommes. »

Le 5 décembre, l'aile droite de l'ennemi, sous les ordres de Sudda-Woon, qui occupait les bords occidentaux de l'Irrawaddy, a été complètement battue par la division du général de brigade Cotton, qui n'a eu dans cette affaire qu'un seul homme tué et quatre blessés.

### Réponse du comte de Nesselrode au ministre des Etats-Unis, relativement à la note présentée par ce diplomate, sur les affaires d'Espagne.

Le sousigné secrétaire-d'état, chargé de l'administration impériale des affaires étrangères, s'est hâté de soumettre à l'empereur la note que M. Middleton, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique, lui a fait l'honneur de lui adresser conjointement avec une copie d'une dépêche de M. Clay, dans laquelle ce ministre au nom du cabinet de Washington, insiste sur la nécessité de consolider la paix générale en terminant la lutte des colonies espagnoles contre le gouvernement de S. M. C. et d'assurer à l'Espagne la possession tranquille des îles de Cuba et de Porto-Rico, et enfin d'obtenir ces résultats par l'intervention impartiale de la Russie.

Les principes de l'empereur étaient suffisamment connus du gouvernement des Etats-Unis pour justifier la parfaite confiance qu'il avait qu'en exprimant le vœu de voir confirmer la paix dont le monde jouit, il n'a fait que ce qui est parfaitement d'accord avec les desirs sincères de S. M. I., et qu'en professant une sollicitude généreuse pour les droits de l'Espagne sur ces îles dans les Indes occidentales, il a avoué des principes adoptés par la Russie il y a longtemps comme base de son système politique, et qu'en s'attendant à une impartialité parfaite et à un véritable désintéressement de la part de la Russie, il n'a pas été trompé sur les sentimens de l'empereur par rapport aux arrangements dans lesquels les puissances étrangères seront disposées à admettre ou à réclamer ses bons offices.

S. M. I., se félicite d'avoir pu inspirer cette confiance au gouvernement des Etats-Unis de l'Amérique, et le sousigné est chargé d'inviter M. Middleton à transmettre à son gouvernement l'assurance de la grande valeur que l'empereur attache à ces sentimens auxquels la proposition qu'on vient de faire ajoute une preuve nouvelle.

Les opinions de S. M. I., quant à la question discutée par M. Clay, ne peuvent être cachées au cabinet de Washington. S. M. I. a toujours pensé que la justice, le droit des gens et l'intérêt général à faire respecter les titres indubitables de la souveraineté, ne pouvaient permettre qu'on prévint les déterminations de la mère-patrie dans cette affaire importante. D'un autre côté, toutes les fois que l'Espagne a voulu discuter la condition future de l'Amérique méridionale, elle a adressé des propositions à toutes les puissances alliées de l'Europe.

S. M. I. ne peut donc se départir de ses principes dans cette négociation ni la faire isolément, et jusqu'au moment où l'on aurait reçu des renseignements positifs par rapport aux vues ultérieures de l'Espagne sur ses possessions américaines, à sa décision sur la proposition des Etats-Unis et aux opinions de ses alliés, la Russie ne peut donner aucune réponse définitive.

En attendant elle se plaît à espérer que les Etats-Unis étant tous les jours de plus en plus convaincus des maux et des dangers qui pourraient résulter à Cuba et à Porto-Rico, d'un changement de gouvernement, qu'étant satisfaits, comme le dit M. Clay dans sa dépêche, de la législation commerciale actuelle de ces deux îles, et que voyant dans la résolution honorable de l'Espagne de ne pas accorder à ces îles la permission d'armer des corsaires, un gage nouveau de sécurité, exerceront leur influence pour rendre vaine, autant que cela leur sera possible toute entreprise contre ces îles, et pour assurer aux droits de S. M. C. le respect qui leur est dû, et maintenir le seul état de choses qui puisse conserver la balance de pouvoir sur la mer des Antilles, et comme le cabinet de Washington l'a remarqué, assurer à la paix générale des garanties salutaires.

Le sousigné saisit avec plaisir cette occasion pour réitérer à M. Middleton les assurances de sa considération très distinguée.

NESSERODE.

St-Petersbourg, 20 août 1825.

### FRANCE.

Paris, le 27 avril. — Le roi a fait remettre 800 fr. au consistoire de la confession d'Augsbourg à Paris, pour les indigens de cette communauté.

Le concert donné par les dames de la société de Paris, en faveur des Grecs, et qui avait été retardé par l'indisposition d'une des dames qui devaient le plus contribuer à son ornement, aura définitivement lieu aujourd'hui 28. La salle sera ouverte à six heures, et on commencera à huit. Tous les billets étaient pris depuis plus de quinze jours. Ces billets, qui étaient d'abord de 20 francs, ont été achetés cette semaine jusqu'à 150 francs, pour être déposés dans la caisse grecque.

M. Anicet, vicaire de Saint-Polycarpe, de la même ville, avait été accusé par un journal d'avoir prêché contre la souscription en faveur des Grecs. Cet ecclésiastique réclame avec chaleur contre une telle inculpation.

— Il était sans exemple jusqu'à ce jour que dans les mines et forges où l'on fond des projectiles de guerre sous la surveillance d'officiers d'artillerie, on chargeât ces officiers de surveiller les projectiles commandés par le commerce, lorsque le gouvernement en autorisait la fabrication, et par suite l'exportation. Le ministre a dérogé à cet usage en faveur des commandes de cette nature faites par des commerçans de Marseille. Or, il est à la connaissance de tout le monde que ces commerçans agissent pour le pacha d'Egypte, pour lequel le président du conseil des ministres avoue une bienveillance toute particulière.

— On dit que le général polonais Kniazewitz, arrêté sur la réquisition de la Russie, et détenu au château de Koningstein, va bientôt recouvrer sa liberté. On assure que son arrestation avait eu pour motif la preuve acquise par des enquêtes faites à Varsovie, que les conjurés voulaient, en cas de réussite de leurs desseins criminels, lui offrir une place, mais que l'examen des papiers n'a fourni aucun indice d'acceptation de sa part, ni même de connaissance du complot.

— Le service de table du duc de Devonshire pour son ambassade en Russie, est du prix de 15,000 livres sterling (375 000 francs.)

— On parle, dit la feuille de Douai, de l'établissement d'une route en fer de Boulogne à Paris qui passerait par Amiens.

— Le roi vient d'accueillir trois projets qui ont pour but de favoriser les développemens de notre agriculture et de notre commerce.

Le premier de ses projets est relatif à la formation, par actions, d'un institut agronomique consacré à l'enseignement des meilleures méthodes théoriques et pratiques d'agriculture et d'horticulture, et pour lequel S. M. a donné ordre d'acheter et de réunir au domaine de la couronne la terre de Grignon, dont la valeur est d'un million. 300 élèves seront admis dans cet établissement; et afin de réduire autant que possible le prix de la pension que les élèves seraient tenus de payer, le roi abandonne pendant quarante ans que durera l'association des actionnaires le produit de 400 actions de 1200 fr.

Le second projet est relatif à la culture du mûrier et à l'éducation des vers à soie. Une ferme modèle va être établie dans le domaine de Bergerie, acheté par ordre du roi, pour y renouveler les expériences faites récemment dans le Jura et dans l'Allier, et qui ont démenti victorieusement le préjugé répandu si long-temps, que ces expériences ne pouvaient réussir que dans les provinces méridionales.

Enfin, le troisième projet est conçu dans l'intention de ranimer la fabrication des tissus de laine rase, qui maintenant est poussée en Angleterre à un si haut degré de perfection. Le ministre de la maison du roi a fait l'acquisition d'un troupeau de moutons anglais de la race dite backwell; S. M. a abandonné à la compagnie chargée de cette exploitation tous les bâtimens occupés anciennement par les ateliers de la savonnerie à Chaillot, dont la manufacture est réunie à celle des Gobelins. Le roi a fait, en même temps, le sacrifice du produit de 250 actions de 1,000 francs.

— Quelques journaux ont annoncé que l'adjudant sous officier Selves (Soliman-Bey) avait été aide-de-camp du maréchal Ney; nous sommes invités à déclarer que ce fait est faux.

(Constitutionnel.)

— Les objets qui ont été traités hier à la séance de la société d'encouragement, ont donné occasion à son président, M. le comte Chaptal, de citer l'un de ces beaux traits qui sont si nombreux dans la vie de M. le duc de Larocheffoucault Liancourt, et que cet honorable citoyen met autant de soin à faire que la reconnaissance publique a de plaisir à les publier.

A l'exposition de 1819, dont il présidait le jury central, MM. Cazalé et Cordier, anciens élèves de Châlons, lui dirent que s'ils avaient seulement 10,000 francs, leur fortune serait faite. M. le duc de Larocheffoucault-Liancourt leur écrivit bientôt à peu près en ces termes: Mes amis, vous pensez qu'il ne vous faudrait que 10,000 francs pour étendre convenablement vos opérations; vous pouvez vous prévaloir, en mon nom, de pareille somme chez M. Delessert. Vous me la rendrez quand votre fortune sera faite. Cette espérance n'a point été trompée. On doit aujourd'hui l'établissement d'une cinquantaine de machines à vapeur à l'intelligence de ces laborieux artistes, et dès l'année dernière, ils avaient pu rembourser à M. de Larocheffoucault un capital qui, sans doute, aura été appliqué à de nouveaux encouragemens donnés à l'industrie, ou à quelque service rendu à l'humanité.

— Nous avons sous les yeux des lettres et les journaux de Madrid jusqu'à la date du 17 avril. Ce qu'on y trouve de plus curieux est une adresse de félicitations du clergé de Cadix, à l'occasion de l'établissement du conseil de l'état. Elle se termine en ces termes:

« Le nom de V. M. passera de génération en génération aux âges les plus reculés, et la postérité reconnaissante d'aussi grands bienfaits, aura un nouveau motif pour donner à V. M. le titre brillant de restaurateur de l'autel et du trône, qu'il a si justement mérité, si, en ajoutant le dernier lustre à ses bontés, il daigne rétablir le saint-tribunal qui a conservé la pureté de la foi et la dignité du trône de saint Ferdinand.

— On a rejeté hier, à la chambre des députés, l'amendement de M. Cassimir Perrier, tendant à faire différer l'approbation des comptes de fournitures pendant la guerre d'Espagne. Dans la séance de ce jour, M. de Charancey a fait la proposition qu'il fut nommé une commission chargée de présenter dans le plus bref délai un rapport sur la liquidation définitive des dépenses pour la guerre d'Espagne. Cette proposition a été également rejetée. L'article 4 du projet de loi concernant les comptes de 1824 mis aux voix a été adopté.

Ainsi se trouvent sanctionnées toutes les dépenses de la guerre d'Espagne.

#### POLICE CORRECTIONNELLE. — Affaire de somnambulisme.

Une jeune et jolie dame, se disant somnambule, par l'effet du magnétisme animal, et âgée de vingt ans environ, a comparu hier, prévenue 1<sup>o</sup> d'avoir exercé l'art de guérir sans autorisation; 2<sup>o</sup> d'avoir escroqué différentes sommes d'argent; 3<sup>o</sup> d'avoir donné involontairement et par imprudence la mort à une jeune personne de 16 ans.

La prévenue, nommée M<sup>me</sup> Fructus, prétend qu'à la suite d'une mala-

die, elle a acquis la faculté de s'endormir elle-même du sommeil magnétique et dans cet état, de voir clairement la maladie de la personne avec laquelle on la met en contact.

Le nombre des gens qui ajoutent foi à ces pratiques est assez considérable, et compte des personnes qui occupent un rang distingué dans la société.

Le 23 octobre dernier la fille de Madame la comtesse de P..., jeune personne âgée de 16 ans, est tombée malade; une rougeur extraordinaire se faisait remarquer sur son corps. Le lendemain la femme Fructus fut appelée. Elle avait déjà donné des conseils à la mère, et, s'il faut l'en croire, elle l'avait guérie d'une maladie grave, qui avait résisté au secours des médecins. La dame Fructus s'endormit et ordonna l'ipécacuanha; bientôt des vomissemens violens arrivèrent. Elle prescrivit ensuite des cataplasmes extrêmement chauds sur le ventre (ce cataplasme était la peau d'un agneau fraîchement écorché), et le mercredi au soir la jeune personne mourut sans qu'aucun médecin fut appelé. La crise qui l'emporta fut extrêmement forte. Quelques personnes prévoyaient la mort; la femme Fructus soutenait que c'était une crise salutaire, et avait toujours sa main dans celle de la jeune demoiselle.

Cependant les domestiques de la maison, témoins de toutes les sursis de la femme Fructus, avaient jugé à propos de faire venir un médecin raisonnable; lorsqu'il arriva il était trop tard, la jeune demoiselle était expirée. La femme Fructus se sauva. Le médecin reconnut que la jeune personne avait succombé à une fièvre scarlatine.

M. le président interroge la prévenue. Elle dit qu'elle peut s'endormir seule par le moyen de son anneau, et que pendant le sommeil magnétique qu'elle se procure ainsi, elle voit clairement les maladies des personnes avec lesquelles on la met en rapport, c'est à dire en contact; qu'elle voit aussi les moyens curatifs, et que quand elle est réveillée elle ne souvient plus de rien.

Plusieurs témoins sont entendus; les uns déposent de ce qui est relatif à la maladie et à la mort de la jeune demoiselle, les autres, appelés par la prévenue, parlent des effets du magnétisme.

Un témoin dit que sa fille a été parfaitement guérie par Mad. Fructus, et qu'il lui donnait trois fr. pour chaque séance magnétique.

Deux docteurs médecins, MM. Husson et Georget, pensent que l'action magnétique est réelle; mais aucune expérience qui leur paraisse concluante ne les porte à assurer l'existence du somnambulisme.

M. Deleuze, naturaliste; et qui a écrit sur le magnétisme, a été d'abord fort incrédule; mais depuis 40 ans, il est convaincu de la vérité de l'existence du magnétisme et du somnambulisme. Les somnambules ont une faculté instinctive, comme les animaux, qui leur indique ce qui est bon pour guérir.

M. Pierlet, assure que dans aucun cas le somnambule ne peut rien ordonner de nuisible.

M. Chaman dit aussi qu'un somnambule ne peut nuire; mais il peut se mal expliquer, être mal compris, parce que la plupart du tems il ignore la langue conventionnelle des médecins.

M. le président: J'ai cherché à voir les effets du magnétisme et je n'ai rien vu.

M. Chaman: C'est que vous l'avez vu avec un esprit prévenu. Il serait cependant facile de vous en convaincre. Le témoin doute si peu de l'action magnétique, qu'il propose à M. le président de l'endormir sur le-champ. (On rit.)

Le témoin ajoute que le magnétisme réussit dans les maladies chroniques; mais qu'il n'est pas aussi utile dans les maladies aiguës.

M. Harmoniste doit beaucoup au magnétisme; il lui doit le bonheur de son être physique et moral. (On rit.) Il avait une maladie; il a consulté beaucoup de médecins inutilement: le magnétisme l'a guéri.

M. le président: Oui, mais avec les médecins.

M. Harmoniste: Au contraire... (On rit.) Le magnétisme seul m'a guéri.

Les autres témoins disent qu'ils ont été guéris par M<sup>me</sup> Fructus.

M. l'avocat de roi Pecourt, a conclu contre la prévenue à six mois de prison et 50 fr. d'amende.

M. Laterrade a défendu avec beaucoup de talent M<sup>me</sup> Fructus.

A l'audience de ce jour, le tribunal a acquitté la dame Fructus sur les délits d'escroquerie et d'homicide involontaire, et l'a condamnée à 200 fr. d'amende pour avoir exercé illégalement l'art de guérir.

Cours de la bourse du 27 avril. — Rentes 5 p. 100. Jouis. du 22 sept. 1825, 96 fr. 85 c. — 4 1/2 p. 100, Jouis. 00 — Rentes 3 p. 100, Jouis. du 22 déc., 65 fr. 10 — Act. de la banque, 2070 fr. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 44 3/8. — Emprunt d'Haïti, 760 fr. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c. Trois pour cent A 3 heures 64 fr. 00 c.

#### PAYS-BAS.

La Haye, le 27 avril. — Une exécution à mort a eu lieu hier en cette ville. Un nommé R. Rynders, journalier, a été pendu. Cet homme, natif de Nimègue et âgé de 63 ans, demeurait à Gouda. Il y avait entretenu pendant plusieurs années des liaisons criminelles avec une femme âgée de 54 ans. Cette femme ayant refusé de se réconcilier avec lui et de continuer une vie dont elle paraissait se repentir, ou qui du moins n'avait plus d'attrait pour elle, il lui plongea un couteau dans le cœur le 7 août 1825; elle en mourut un quart-d'heure après. L'assassin fut bientôt arrêté; et accablé par le poids d'un grand nombre de témoins, il se défendit faiblement et avoua enfin son crime, y ajoutant, dit-on, que s'il ne l'avait pas commis, il le commettrait encore. Il est mort avec beaucoup de fermeté et sans manifester le moindre repentir.

#### LIÈGE, LE 1<sup>ER</sup> MAI.

Nous avons fait connaître il y a quelque tems, l'accident arrivé au roi en visitant les constructions du nouveau palais, lors de son dernier voyage à Bruxelles. On apprend aujourd'hui de La Haye que les suites de la chute que fit alors S. M. ont nécessité une opération chirurgicale à la cuisse, qui a eu un heureux succès. Le *Staats Courant* du 28 avril annonce que l'état du roi est des plus satisfaisants.

— Un membre du comité philhellénique de Liège nous donne communication d'une lettre qu'il vient de recevoir de Marseille, et dans laquelle on lui mande que des nouvelles parvenues de Corfou, en date du 30 mars, annonçant qu'un nouvel assaut avait été donné à Missolonghi et repoussé avec succès par les Grecs.

Les Turcs étaient parvenus jusqu'à la douane. Le carnage a été terrible. Ibrahim est, dit-on, blessé. Plusieurs lettres s'accordent à dire que les troupes grecques se sont montrées sur le derrière du camp des assiégés.

On voit que ces détails coïncident avec les nouvelles rapportées aujourd'hui par le *Constitutionnel*.

— On écrit des frontières de la Pologne, le 15 avril : Des lettres de Pétersbourg, du 4 de ce mois, annoncent que S. M. l'empereur a fait remettre aux ambassadeurs des puissances étrangères la déclaration faite par la Russie à la Porte Ottomane concernant les différends entre ces deux puissances ; il est maintenant à présumer que le divan remplira enfin, bon ou mal gré, ses engagements avec l'autocrate de la Russie, car le cabinet de Pétersbourg a tenu un langage fort énergique dans le susdit document.

— On apprend qu'un officier supérieur étranger, envoyé par le comité grec de Paris à celui de Londres, pour se concerter avec lui sur les moyens de venir efficacement au secours de la Grèce prête à succomber, a passé ces jours derniers par Bruxelles, afin dit-on, de s'enquérir sur l'assistance que cette cause pouvait y espérer.

— Le *Belge*, termine en ces termes un article de réflexions sur la politique des cabinets européens envers les Grecs : « Que ne nous est-il permis, au milieu de nos plaintes, de signaler à la reconnaissance universelle un monarque.... Mais l'iniquité, les ignobles jalousies, la politique sanguinaire veillent et menacent. »

— Le *Journal du commerce* d'Anvers donne l'extrait d'une lettre du roi-prince, 15 mars, annonçant que le traité de commerce conclu en France par des députés d'Haiti avec une commission nommée à cet effet, a été refusé par le gouvernement haïtien.

Personne, dit le correspondant, ne connaît le fond de la difficulté ; nous regrettons-nous cette incertitude, car la ratification du traité, en maintenant il est vrai le commerce anglais et allemand, aurait au moins quelque stabilité à l'état des choses, tandis que, de cette manière, nous voyons la confiance et le commerce disparaître tous les jours.

Les denrées diminuent un peu, on charge à florins 70 pour le tonneau.

Les articles des Pays-Bas manquent toujours, surtout les fromages ; on craint 7 pour les têtes de mort.

Nous avons ici, sous le prétexte d'une station, pour protéger le commerce français : la frégate de S. M. la *Médée*, de 64 canons ; la corvette *Flèche*, de 28, et la goëlette la *Flèche*, de 18. Cette petite flotte est commandée par le commodore Demelé, etc.

**Suppression de l'alien-bill.** — Depuis la révolution de 1789, et surtout sous le gouvernement impérial, l'Angleterre a été l'objet constant de déclamations hostiles des écrivains officiels de la France. Il ne faut donc pas s'étonner s'il reste encore dans l'esprit de quelques hommes, très recommandables d'ailleurs, quelques préjugés contre la Grande-Bretagne. L'œuvre du publiciste nous paraît devoir être désormais de s'attacher avec persévérance à détruire ces préventions nationales, qui, de tout temps, ont nui à la cause de la liberté. « Peuples, formez une Sainte Alliance, » écrit philosophiquement un poète français. Entre peuples comme entre citoyens, en effet, la division ne sert guères que les intérêts du despotisme.

Ne craignons donc point de rendre bonne et franche justice à ce qui, chez nos voisins d'outre-mer, nous paraît mériter des éloges. Proposons pour modèle à tous les peuples civilisés cette hospitalité britannique, à laquelle la suppression de l'alien-bill vient de rendre sa plénitude légale. Remarquons en outre que pendant l'année il n'a été funeste à aucun réfugié.

A une époque où les commotions politiques ont tour-à-tour agité chaque état du continent, et amené, avec les réactions qui lui suivent, la proscription d'hommes dévoués à une cause sage et malheureuse, l'importance d'un asyle inviolable offert à de nombreuses victimes ne saurait être méconnue.

Un autre fait qui honore le caractère anglais, c'est le bal donné, il y a quelques jours, dans la salle de l'Opéra, à Londres, au profit des réfugiés Espagnols et Italiens ; La liste des patrons qui ont pris part à cet acte de bienfaisance offrirait sous les plus illustres : Ceux de LL. AA. RR. les ducs de Clarence, de Sussex et de Gloucester ; des duchesses de Clarence, de Gloucester et de Kent, membres de la famille royale. La liste des patronnes comprenait en outre vingt dames de haut rang. Trois loges du parterre en face du théâtre, avaient été transformées en une pour leur réception, et décorées avec goût. Le parterre avait été élevé au niveau du théâtre, au fond duquel se voyait briller un transparent qui représentait le roi assis sur un char de triomphe. On a calculé que vers une heure et demie du matin, il n'y avait pas moins de 2500 personnes dans la salle.

Nous avouerons franchement que toutes mondaines que soient les formes sous lesquelles s'exerce la générosité britannique, nous y trouvons quelque chose de plus touchant que dans les stations du Jubilé où se complaisent ailleurs d'illustres personnages.

**Mœurs et usages.** — *Emploi de la bouze de vache par les Indoux.* Les Indoux couvrent l'intérieur de leurs maisons d'une couche de bouze de vache. Les vieilles femmes et les enfants sont toujours occupés à en recueillir. Ils la pétrissent avec les mains en forme de pâtes appliquent sous des hangards pour les employer à des constructions intérieures. Les murs de bouze de vache ont l'apparence d'un stuc et ne répandent aucune odeur désagréable.

Un officier supérieur au service de la colonie des Indes avait épousé une Indoue ; il l'amena à Londres et lui loua un joli appartement

dans un des plus beaux quartiers de cette ville tandis qu'il alla en Ecosse faire une visite à ses amis. La première chose que fit la dame après le départ de son mari, ce fut d'acheter une vache qu'elle fit introduire dans son cabinet de toilette. L'hôtesse fit des remontrances ; la dame Indoue lui promit de payer tous les dommages qui pourraient avoir lieu ; mais, après quelques jours, la servante de la maison ayant averti l'hôtesse que l'on collait de la bouze de vache sur les dorures du salon, et qu'il serait impossible de l'en détacher, la bourgeoise conclut que la femme Indoue était folle, et écrivit le jour même en Ecosse pour rompre le bail qu'elle avait fait avec le mari.

(Extrait d'un voyage dans le haut Indoustan par Mme. Deane.)

**ERRATUM.** — Feuille de ce jour, art. France, lig. 11<sup>e</sup>, au lieu de la même ville, lisez à Lyon. — Dans quelques numéros de la même feuille, affaires de la Grèce, on lit : Venise, 10 avril, au lieu de 15 avril.

### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Nous qui savons supporter dans la même soirée, tantôt deux tragédies, tantôt deux longs opéras, nous pensions n'être égalé par personne en sensibilité musicale et dramatique. C'était une erreur : les *Dilettanti* de Gand ont écouté hier soir les quatre actes du *Barbier* et les trois actes de la *Pie*. Rossinistes Liégeois, inclinez-vous.

A l'occasion de la kermesse prochaine de Mons, M. le bourgmestre de la même ville fait une invitation à toutes les sociétés philharmoniques du royaume et des états voisins, d'assister à un concours de musique qui aura lieu le 22 mai, à trois heures après-midi. Les prix consistent en médailles d'or et de vermeil, accompagnées de rémunérations en argent.

### COMMERCE.

La chambre de commerce et des fabriques d'Amsterdam s'empresse de porter à la connaissance du public qu'elle vient de recevoir les nouvelles officielles suivantes :

1. Que S. M. le roi de Suède et de Norwège, a diminué de moitié les droits de sortie sur le poisson, huile de baleine, cuivre et fer, et ceux sur le bois sont fixés aux trois quarts.

2. Qu'à ceux des bâtimens qui vont chercher un chargement de sel en Sardaigne, il est accordé une diminution particulière du droit de tonnage, de manière qu'il ne sera perçu que quinze francs sur cent tonneaux.

3. Que pour prévenir qu'on n'arrête les bâtimens qui se rendent à Bayonne, il est nécessaire que les lettres de santé de l'équipage soient visées par les consuls français.

4. Que des nouvelles de Smyrne portent qu'il est à regretter qu'il ne s'y trouvait pas de vaisseaux hollandais, attendu que ceux-ci étant employés de préférence, pourraient obtenir des charges avantageuses tant aux Pays-Bas que dans la mer Noire.

**Francfort, le 26 avril.** — Un envoi d'or montant à 250,000 pistoles a été expédié dernièrement de cette ville pour Paris. Elles avaient été achetées par la maison de Rothschild sur les places du nord et principalement à Hambourg pour les envoyer à Paris, où, bien qu'il n'y ait pas de pénurie de numéraire, l'or est assez rare, de fortes quantités de ce métal ayant été exportées en Angleterre pendant la grande crise pécuniaire qui y a régné.

**BOURSE D'ANVERS, du 29 avril.** — EFFETS PUBLICS. — Ils restent dans la même situation ; il faut voir la cote pour le cours.

**CHANGES.** — L'Amsterdam court a été demandé à la cote ; le Londres court a été offert ; le Paris court s'est traité à la cote ; le Francfort n'a pas été recherché ; le Hambourg court a été demandé à la cote.

**MARCHANDISES.** — Il s'est traité environ 600 sacs sucre Siam à fl. 17 1/2, en entrepôt.

Les ventes de cette semaine en raffinés peuvent être évaluées à 20,000 livres, on a payé en entrepôt le méis de 3 livres, de fl. 27 10 c. à fl. 30 20 c. ; et ceux de 5 L., de fl. 25-50 c. à fl. 26-05 c. La mélasse a baissé, on la tient à fl. 15-65 c.

Dans le courant de cette semaine, il s'est vendu 4 caisses indigo Bengale bon cuivré au surfin violet, de fl. 4-71 1/2 cents à fl. 7-30 c. ; 1 caisse bon Coromandel à fl. 3-65 cents ; 2 surons Caracques sobre et flore à fl. 6-08 1/2 cents ; 25,000 livres bois Campêche coupes diverses de fl. 4 1/2 à fl. 5 3/8 c. ; et 30 barriques quercitron de Philadelphie de fl. 7 1/2 à fl. 8.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	318 0/10 p.	A	
Dette activ.	52	Londres.	4075	P	
Différée.		Paris.	47 178 0/10		46 518 0/10
Obl. du S.		Franc.	35 3/8		35 1716 P
Act. S. C.	83 3/8 1/2	Hamb.	35	A	34 1116 A

**BOURSE D'AMSTERDAM, du 29 avril.** — Dette active, 51 314 1/4. Différée, 374 13716. Bill. de chance, 17 1/2 1/4. Synd. d'am. 91 114 92. Rentes remb., 85 114 3/4 1/2. Lots de 100. Act. soc. de comm. 82 114 83 82 3/8.

### VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, vu l'arrêté royal du 9 novembre 1815, renfermant des dispositions pour la distribution des dons gratuits faits en faveur des militaires estropiés en défendant la patrie, et des parens délaissés de ceux-ci :

Informent les habitans que MM. le baron de Tinlot, colonel pensionné, de Macar, conseiller à la cour supérieure de justice, de Beghein-Troussat, conseiller de régence, Conrad de Harlez, receveur des domaines, et Boyv, docteur en chirurgie, membres de la commission, se rendront à domicile à partir du 3 mai prochain, pour recueillir les dons des personnes aisées et les verser dans la caisse centrale de la direction générale des fonds.

L'autorité publique se flatte que les vues philanthropiques de sa majesté seront accueillies par toutes les personnes dont l'aisance permet de seconder le zèle de la commission chargée de la collecte, et quelques modiques que soient les dons, la reconnaissance ne leur en sera pas moins exprimée : Les militaires estropiés, mutilés, etc., admis à jouir de ces dons, quoique recevant des secours du gouvernement, ne sont pas moins dignes

de commisération, ce secours ne pouvant entièrement subvenir à leurs besoins.

A l'hôtel-de-ville, le 28 mars 1826.

Le bourgmestre Chevalier, DE MELOTTE D'ENVOZ.

Par la régence,

Le secrétaire de la ville, SOLEURE.

TEMPÉRATURE DU 1<sup>er</sup> MAI.

A 9 h. du mat. 6 au-dessus 0; à 3 h. ap. midi, 8 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 29 avril. — Naissances: 4 garç., 1 fille.

Décès, 3 hommes, savoir:

Jean Pierre Airkin, âgé de 52 ans, tailleur, faub. St.-Léonard, époux de Marie Bovy.

Laurent Roger, âgé de 29 ans, couvreur en ardoises, faub. Saint Gilles, époux de Marie Charlotte Bernardine Massart.

Laurent Leroy, âgé de 26 ans, sans profession, quai d'Avroy, célibataire.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Beau cheval, propre à la selle et au cabriolet, à vendre, rue Neuvicé, n. 941. (436)

A louer pour en jouir dès à présent, une grande et spacieuse maison, située au faub. Ste. Marguerite, n. 158, propre à différens genres de commerce, ayant un grand salon, salle à manger, cuisine, lavoir, avec four et pompe, une grande boutique, huit chambres au premier, beaux greniers, cour et verger. (374)

( ) Belle vente de chevaux.

Mercredi trois mai 1826, à midi, chez Lekeux, aubergiste, à Chokier, le notaire DELVAUX, vendra vingt-quatre bons chevaux, voyants et aveugles, propres au labour, pour les diligences et voitures et à tous usages. A crédit.

( ) Magasin de soieries, schals, gants et nouveautés de la Petite Cendrillon de Paris, présentement déballé maison de M. Gysselinck, fabricant de tabac, place St. Lambert, numéro 9, près du Palais, à Liège, jusqu'à la Pentecôte, 14 du mois de mai.

Le Sr. ROBERT fait part au public qu'il continue de débiter toutes ses nouvelles marchandises en nouveautés jusqu'à l'époque ci-dessus énoncée, à des prix très avantageux.

P.S. L'on reçoit tous les deux jours de nouveaux articles pour la belle saison.

Au n. 626, rue Gerarderie, on désire acheter une vis en fer pour une presse, on voudrait qu'il fut d'une assez bonne grandeur et grosseur. (431)

(938) A vendre chez DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, un superbe forté piano en acajou, à 3 cordes, 6 octaves et 4 pédales, de même qu'un bois de lit de la plus grande beauté, et un poêle à colonnes de 3 aunes de hauteur.

(968) A louer à des personnes tranquilles et sans enfans, un joli quartier composé de cinq pièces, belle cuisine, lavoir, deux pompes, four, cave et beau jardin, si on le désire, en face du Quai d'Avroy. On pourrait aussi y ajouter un petit quartier détaché. S'adresser place St. Jacques, n° 498.

(882) A louer, pour en jouir de suite le château de Bas-Oha, situé au bord de la Meuse, à trois quarts de lieue de la ville de Huy, dans un site très-agréable, consistant en une belle habitation, avec écuries, remise et autres bâtimens et cinq bonniers métriques 23 perches P. B., jardin, parterre, terrasses, vigne et prairie, plantés d'arbres à fruits et d'agrémens, le tout ne formant qu'un ensemble clos de murs; plus un terrain en jardin anglais, situé sur la hauteur à proximité dudit château.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions, à M. WOOT DE TRICHE DE WAR, et à M. GRÉGOIRE, notaire, tous deux demeurant rue Fouarges, à Huy.

A louer pour la St. Jean prochain, une maison très commode située à Liège, rue Féronstrée, n. 676. S'adresser même rue, numéro 703. (425)

Une demoiselle de bonne famille sachant bien lire, écrire, coudre, repasser et faire une cuisine bourgeoise désire se placer dans une bonne maison. S'adresser rue de Champion en Cheravoie, n° 417. (441)

AVIS IMPORTANT.

Le public est prévenu que l'adjudication au rabais de la partie de route à construire depuis Aix-la-Chapelle jusqu'à la frontière du royaume des Pays-Bas, près de Vaels, aura lieu le 27 du mois de mai prochain, à dix heures du matin, à l'hôtel de ville dudit Aix-la-Chapelle, sous les conditions qui seront communiquées aux amateurs le jour de l'adjudication.

Le cahier des charges et conditions ainsi que les plans, devis et autres pièces ayant rapport à cette entreprise, sont déposés à l'hôtel de ville prémentionnée où, on peut en prendre connaissance dès-à-présent.

Aix-la-Chapelle, le 30 avril 1826.

A vendre une petite ferme se composant de maison, bâtimens d'exploitation et dépendances avec 386 perches 36 palmes de jardin, vergers et terre de première classe, située dans un endroit agréable près de Fléron, arrondissement de Liège.

S'adresser au notaire DELIEGE, à Fléron pour obtenir des renseignements ultérieurs. (433)

Une servante ayant demeuré ou il y a des enfans, peut se présenter rue Tête-de-Bœuf, n° 670. (440)

A vendre deux beaux autels en marbre à colonnes d'ordre Corinthien, ayant 7 aunes 295 lignes de hauteur sur 3 aunes 647 112 lignes de largeur.

S'adresser quai d'Avroy, n. 559, à Liège. (442)

On désirerait acheter ou louer une maison située au centre de la ville et qui réunit 2 ou 3 pièces au rez-de-chaussée, non compris la cuisine, et 7 ou 8 pièces aux étages supérieurs; on préférerait qu'il y eût un petit jardin. S'adresser rue Souverain-Pont, n. 583. (443)

Liquidation de la maison H. J. REYNIER, et compagnie.

Vente de meubles, estampes, livres et vins.

La commission administrative fera vendre le dix du mois de mai prochain et jours suivans, au local dit les Halles des Drapiers, par le ministère de Me. DUSART, notaire, quantité de beaux meubles, consistant en secrétaires, commode, chiffonnière, tables, chaises, bois de lit en acajou, glaces, miroirs, tables de jeu, pendules, vases, une voiture de voyage à quatre roues ayant peu roulé, etc.; un superbe tableau avec pendule à carillon jouant différens airs et sonnerie imitant le son de grosse cloche; un beau pupitre de musique avec lampe astrale à trois becs, musique pour divers instrumens, une collection de belles gravures à cadres dorés, une bibliothèque composée d'ouvrages des meilleurs auteurs, parmi lesquels se distinguent le grand ouvrage de l'Egypte, édition de Pankouke avec 130 livraisons de gravures et deux portefeuilles de gravures de grande dimension, les Ruines de Pompée en 16 livraisons de gravures accompagnées du texte, superbe édition. — Les Fastes universels, etc.

On peut examiner les meubles, estampes et livres dans la matinée du jour de la vente.

Le catalogue des livres, musiques et estampes se distribue au prix de 6 cents chez M. F. Loxhay, imprimeur, rue de la Magdelaine, n. 103.

Après cette vente, on continuera celle des vins, dont les échantillons peuvent être dégustés dans la matinée du 12 mai de neuf heures à midi, audit local. (430)

(17) Vente par expropriation forcée.

1. Un pré de la contenance de deux perches vingt une aunes.

2. Un autre pré de la contenance de quatre perches soixante quatre aunes.

Ces deux prés ne forment qu'une seule pièce; ils sont exploités par la partie saisie.

Ils joignent du nord à la veuve de François Lawarrée, du levant à Jean-Joseph Lejeune, du couchant à Henri-Joseph Thomsin, et du midi à Pierre-Louis Cadet.

3. Un bâtiment servant d'écurie, ayant une étendue superficielle d'une perche et une aune; il est bâti en pierres brutes et en bois, il est couvert en chaume, il a une porte et une grande fenêtre, il joint du nord aux prés ci-dessus désignés, du levant à Jean-Joseph Lejeune, du couchant à l'Ahesse et du midi au bâtiment qui va suivre.

4. Un bâtiment, servant maintenant de grange, dont la superficie est de dix huit aunes; il est construit partie en bois, partie en pierres, il n'a qu'une fenêtre et une porte, il est couvert de chaume, il joint du levant à Jean-Joseph Lejeune, du midi au chemin, du couchant à l'emplacement ou ahesse et du nord au bâtiment qui précède.

Ces deux bâtimens sont tenus en location par Jean-Joseph Lejeune.

Ces deux prés et ces deux bâtimens sont situés à Nonceveux, commune d'Aywaille, canton de Louvegné, arrondissement de Liège, province de Liège.

La saisie en a été faite à la requête de la dame Marie-Joseph Brever, veuve de Jean-François Bonmariage, et de Henri-Laurent Collinet, deux propriétaires, demeurant à Zabomprez, commune de Stoumont, sur le sieur Pierre-Louis Cadet, cultivateur, demeurant à Nonceveux, commune d'Aywaille, par procès-verbal de Jean-Mathieu Mison, huissier, muni d'un pouvoir spécial, en date du sept février mil huit cent vingt six, enregistré à Spa le onze du même mois.

Une copie de ce procès-verbal a été remise avant son enregistrement, à Mr. Grodent, assesseur du bourgmestre de la commune d'Aywaille.

Pareille copie a été également laissée avant l'enregistrement, à M. Ignace-Joseph-Albert Spineux, greffier du juge de paix du canton de Louvegné.

Cette saisie a été transcrite au registre du conservateur des hypothèques de l'arrondissement de Liège, le cinq avril 1826.

Pareille transcription a eu lieu au registre du greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le dix sept dudit mois d'avril.

La première publication du cahier des charges aura lieu le vingt dix neuf juin 1826, à dix heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège.

Maitre Jean-Michel Moxhon, avoué demeurant à Liège, rue Saint-Hubert, n. 601, continuera d'occuper pour les saisissans.

Je soussigné greffier du tribunal civil de première instance séant à Liège, certifie que conformément à l'article 682 du code de procédure civile, pareil extrait a été ce jourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le dix neuf avril mil huit cent vingt six.

Signé RENARDY, commis-greffier.

Enregistré à Liège, le dix neuf avril 1826; fol. 82 case 3. reçu un florin un cents subventions comprises.

Signé LACROIX, pour le receveur.

Ce que j'atteste, MOXHON, avoué.